« Aménagement, sécheresse et changement climatique, comment vivre avec l'eau dans les communes ? »

En partenariat avec

LA MAYENNE Le Département

Sage MAYENNE







L'eau est un enjeu transversal : il touche à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, à l'éducation, à l'économie, au tourisme, à l'environnement et au climat.

Le changement climatique modifie les enjeux de la gestion de l'eau, puisqu'il entraine une diminution potentielle de 10 à 30 % à l'échelle nationale, des débits des cours d'eau en été et impactant le niveau des aquifères. Il influera également sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques.

Ainsi, la préservation de cette ressource est un enjeu d'autant plus primordial. Les collectivités locales et notamment les communes ont un rôle à jouer à leur niveau. En effet, les espaces verts et les bâtiments communaux consomment une quantité d'eau non négligeable. Cette réalité est bien identifiée par les communes, mais cette thématique est peu abordée par des actions dédiées. Pourtant, des **économies d'eau peuvent être réalisées dans les espaces verts** en modifiant les pratiques d'entretien, et adaptant le choix des essences et choisissant des **végétaux économes en eau**. Dans les bâtiments publics, **un diagnostic** peut être réalisé sur les différents équipements afin d'identifier où des améliorations peuvent être effectuées.

Cet atelier, organisé en juillet 2024, a été l'occasion d'aborder ce sujet plus en détail et de partager des bonnes pratiques et des retours d'expériences.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS MAYENNAISES ENGAGÉES VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMENAGEMENT, SECHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, **COMMENT VIVRE AVEC L'EAU DANS LES COMMUNES ?**

Cycles de l'eau et changement climatique

Le cycle de l'eau se compose de deux parties :

- Du **petit cycle de l'eau**, qui désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.
- Du **grand cycle de l'eau**, qui correspond à l'ensemble des mouvements de l'eau sur terre et dans l'atmosphère sous ses trois formes, liquide, solide ou gazeuse. Ces mouvements sont des transferts permanents entre les océans, les lacs, les cours d'eau, les nappes phréatiques (ou encore nappes souterraines ou aquifères), les glaciers et bien sûr l'atmosphère.

Le changement climatique impacte le cycle de l'eau notamment en **accélérant le cycle atmosphérique de l'eau**.

En Mayenne, cela se traduit par une **diminution de la recharge des nappes, une diminution du débit d'étiage des cours d'eau, une modification de la répartition annuelle des précipitations et une augmentation de la durée des sécheresses**.

Zoom sur l'arrêté cadre sécheresse

L'arrêté cadre sécheresse, en Mayenne, dépend du niveau de mesures de débit de 6 stations de référence, ainsi que celui du piézomètre de Ballots. En fonction des mesures, plusieurs niveaux de sécheresse sont établis :



> niveau de vigilance, incitant à une limitation volontaire des usages de l'eau,
> niveau d'alerte, fixant des mesures de limitation des usages,
> niveau d'alerte renforcée, fixant la suspension de certains usages,
> crise, interdisant certains usages non prioritaires.

Plusieurs **outils de communication** sont utilisés pour faire connaitre ces évolutions et l'arrêté cadre sécheresse :

> https:/www/lamayenne.gouv.fr/
> http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp
> les réseaux sociaux.

SAGE et CLE : de quoi parle-t-on ?

Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue un **cadre pour les actions menées** en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Véritable parlement local de l'eau, la **CLE** (Commission Locale de l'Eau) est l'**instance de concertation et de décision** chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du SAGE.

En savoir plus : https://www.sagemayenne.fr/

L'eau en Mayenne

En Mayenne, **l'hydrologie est contrastée**, avec des écarts très importants de débits entre l'hiver et l'été. Les étiages des différentes rivières de la Mayenne sont marqués à très marqués.

Concernant les **différents usages de l'eau**, une étude a été réalisée en 2020 pour la Mayenne et est en cours de mise à jour à l'échelle du SAGE. Les premiers éléments ont permis d'identifier que les prélèvements bruts à l'année sont de l'ordre de 50 Mm^3 tous usages confondus, soit 140 000 m^3/jour en moyenne issus à 60% des eaux de surface. Les prélèvements nets à l'année, prenant en compte les rejets de stations d'épurations, représentent, quant à eux, 28 millions de m^3, soit 77 000 m^3/jour en moyenne. **L'élevage, l'évaporation des plans d'eau et les besoins domestiques et des municipalités** sont les 3 premiers besoins anthropiques.

L'évolution des besoins en eau potable en Mayenne connait une légère baisse depuis 2005. Plus précisément celle des particuliers diminue : tandis que celle des gros industriels augmente. **L'objectif départemental est de réduire de 2 millions de m^3/an en 2025 par rapport à 2015.**

A l'échelle du SAGE Mayenne, le prélèvement brut prédominant est celui de la consommation en eau potable.

COMMENT AGIR
EN TANT QU'ELU.E ?

Un panel d'actions à la disposition des collectivités

Face à au changement climatique, il existe des pistes d'actions pour les collectivités :

> S'appuyer sur les **solutions « fondées sur la nature »** pour réduire le cycle de l'eau : conservation des sols agricoles, désimperméabilisation, trame bocagère et agroforesterie, zones humides, morphologie des cours d'eau.
> **Réduire notre dépendance à l'eau**, en réduisant les prélèvements estivaux de 30% en 2050, et en visant l'objectif du schéma départemental d'alimentation en eau potable : -2Mm^3 en 2025.
> **Réaliser** des **économies d'eau** dans les **différents usages** (domestiques, industriels, élevage, irrigation, gestion des plans d'eau).

Sur les bâtiments publics, les collectivités peuvent réaliser un **diagnostic de consommation des équipements**. Celui-ci permettra de mettre en place des actions ciblées, de communiquer auprès des habitants, d'évaluer et suivre les consommations.

Des outils de communication

Le Département de la Mayenne a également développé une **campagne de communication** « Ecod'eau Mayenne » avec :

> **Une plaquette** sur les écogestes et les matériels.
> **Des affiches** avec des versions spéciales (hébergements, espaces sportifs, écoles).
> **Des autocollants.**
> **Le guide « diagnostic bâtiments ».**



Agir sur les espaces verts

En matière d'espaces verts, les collectivités peuvent également agir en :

- choisissant des **plants adaptés et peu consommateurs en eau,**
- limitant des pertes en eau par **paillage ou couverture végétale**,
- évitant les plantes en pot pour privilégier des **plantations en pleine terre**,
- en utilisant les **espaces verts pour infiltrer des eaux pluviales,**
- en mettant des **récupérateurs d'eau de pluie pour les usages adaptés** (pour l'arrosage des espaces verts, pour le nettoyage des véhicules ou du matériel, pour la chasse des WC – *en respectant les précautions de sécurité conformément à l'arrêté du 20 août 2008*).

Un exemple de "solution fondée sur la nature" : en utilisant les espaces verts pour gérer l'eau, la **gestion durable et intégrée des eaux pluviales**, permet d'infiltrer l'eau au plus près via des espaces verts (ex. noues, parking engazonné…).

INFILTR'EAU 53



DES COLLECTIVITES
EN ACTION

Concilier fleurissement de la commune et économies d'eau





Saint-Léonard-des-Bois, 474 habitants, est une commune « petite cité de caractère » très fréquentée en période estivale. La commune est ville fleurie 2 fleurs. Après avoir longtemps fleuri la commune avec un fleurissement annuel, le **conseil municipal a souhaité faire évoluer son fleurissement**. Celui-ci donc fait appel au CAUE 72, pour aider la municipalité à identifier les modifications à faire, rue par rue, pour **refleurir la ville avec des vivaces et là où le minéral est présent** (coût de l'étude : 1 500 €). La commune a ensuite mené un travail avec le SAGE Sarthe Amont pour guider les acteurs locaux (agents et élu.es) avec les vivaces. Ces réflexions ont fait naitre l'idée de la **création d'un guide**.

Ainsi, à l'automne 2022, une convention est signée par le Syndicat de Bassin versant Sarthe Amont pour la production d'un guide pratique, avec le CAUE 72. Saint-Léonard-des-Bois et Beaufay se positionnent comme communes pilotes. En avril 2023, est organisée une journée technique « l'arrosage, c'est pas automatique » à Beaufay. En décembre 2023, une journée citoyenne plantation de 1 500 vivaces est organisée à Saint-Léonard-des-Bois. A cette occasion, la commune réalise des **ouvertures de massifs en pied de mur** (traversée et rues attenantes). Une fiche technique est réalisée pour chaque fosse et pour les services techniques avec les conseils de bon entretien et la description de ce qui est planté. La commune a aussi travaillé sur la déconnexion des gouttières pour alimenter les plantes en pied de murs. En juin 2024, à partir de ces travaux et réflexions, un **guide pratique** est édité et une visite commentée avec l'architecte et le paysagiste-concepteur (rénovation du bâti et réflexion autour de l'eau) est réalisée. Ce guide sera diffusé aux 7 communautés de communes du bassin versant Sarthe Amont et aux autres communes sarthoises lors du congrès des Maires 2024.

Aménager une coulée verte au cœur de Louverné







Louverné est une commune de 4 497 habitants, avec un profil multiple : rural, urbain et industriel.

En 2009, le conseil municipal a lancé une réflexion sur l'**aménagement d'une zone humide avec un ruisseau**, située à proximité de lotissements en projet et du complexe sportif. Pour cela, il a réuni 3 commissions : sports, urbanisme et zone verte pour réaliser un inventaire de besoins futurs pour élargir la zone d'étude et son intégration dans l'environnement. Les souhaits des élu.es étaient : **réhabiliter et restaurer le ruisseau de la Fontaine et favoriser la biodiversité ; développer l'aspect ludique du site et valoriser le milieu naturel**. Après une 1ère ébauche réalisée par le CAUE en 2012, la commune a fait appel à un maitre d'œuvre en 2014 qui a proposé 3 scénarios. Une solution mixte a été retenue et a permis de créer, en 2015, une **coulée verte organisée autour de 6 unités** : le ruisseau de la Fontaine (reméandrage, maintien des berges et plantation d'espèces adaptées …), la zone humide qui est restaurée, le coin des tritons, les bassins d'orage (remodelés en pente douce), le verger et le théâtre de verdure. Pour rendre ce site accessible, des cheminements piétonniers, des passerelles, une zone de pique-nique, une aire de jeux, des sanitaires et un parking ont été également aménagés.

Cette coulée verte est désormais un **véritable lieu de rencontres et un poumon vert au sein de la commune**, s'inscrivant dans le plan communal de gestion différenciée des espaces. Celle-ci est aussi une **plus-value pour le fonctionnement du cours d'eau et des milieux humides associés**. Enfin, un partenariat est mis en place avec l'association MNE pour des études et des animations pédagogiques pour les habitant.es.

Cette démarche donne naissance à de nouveaux aménagements sur la commune avec le réaménagement du Vallon de Barbé en 2024.

EN SAVOIR PLUS

Les acteurs ressources :

Les GAL, les intercommunalités, le Département, l'ARS,
le Réseau Santé Environnement
mais aussi :

Anthony MARTIN
Animateur de la CLE du SAGE Mayenne
02 43 09 55 21
anthony.martin@lamayenne.fr

Association Synergies
02 43 49 10 02
maude.laurent@synergies53.fr

Fiche réalisée en août 2024 par l'Association Synergies de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable ».

Action financée par:

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MAYENNE Le Département

Sage MAYENNE